

Barèmes 2021



HONORAIRES DE TRANSACTIONS (maisons et appartements)

(Montant TTC à la charge du Vendeur calculé sur le prix net vendeur)

Inférieur à 50 000 €	5 000 €	De 300 001 € à 450 000 €	6,5 %
De 50 001 € à 100 000 €	7 000 €	De 450 001 € à 600 000€	6 %
De 100 001 € à 300 000 €	7 %	Supérieur à 600 001 €	5 %

HONORAIRES DE TRANSACTIONS (chasseur de biens)

(Montant TTC à la charge de l'acquéreur calculé sur le prix net vendeur)

En cas d'intervention avec une deuxième agence ces derniers sont partagés entre l'agence ayant le bien et immo'sens avec un minimum de 5 000 € TTC pour les biens inférieurs à 250 000 € TTC et de 10 000 € pour les biens supérieurs à 250 000 € TTC

En cas de bien vendu par un notaire ou que l'agence intermédiaire refuse la délégation la rémunération de l'agence sera de 5 000 € TTC pour les biens inférieurs à 250 000 € TTC et de 10 000 € pour les biens supérieurs à 250 000 € TTC

En cas d'un bien trouvé par l'agence ne faisant pas partie d'un fichier de notaires ou d'agences la rémunération est identique à celle des honoraires de transactions (maisons ou appartements)

HONORAIRES DE TRANSACTIONS (commerces et entreprises)

(Montant TTC à la charge du Vendeur calculé sur le prix net vendeur)

Inférieur à 25 000 €	5 000 €	De 50 001 € à 100 000 €	10 000 € %
De 25 001 € à 50 000 €	7 500 €	Supérieur à 100 000 €	10 %

HONORAIRES DE LOCATIONS

(Montant TTC à la charge du bailleur et du locataire)

- 3€ par m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée ou de sortie
- 8€ par m² pour les frais de location (visite, constitution du dossier, rédaction du bail)
Location avec pas-de porte : 30 % HT du loyer annuel

ESTIMATION ORALE : offerte, ESTIMATION ECRITE : 150 € TTC (remboursée en cas de mandat)

Plus de deux biens confiés ou ancien client = 10 % de remise TTC